

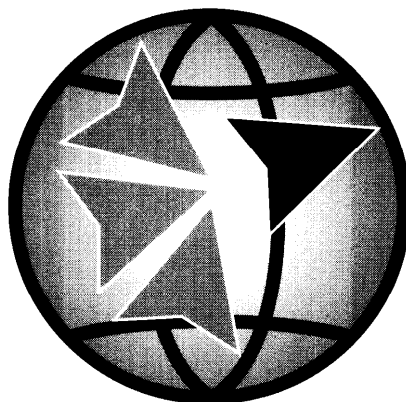
CADRE
PROPOSÉ

Étude

internationale sur

l'efficacité de l'évaluation

environnementale



Préparé par Barry Sadler

Mars 1994

À propos de cette étude

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE), en collaboration avec l'International Association for Impact Assessment (IAIA), a commandé en juin 1993 une étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale. Le cadre préliminaire de l'étude est esquissé dans le présent document. Il comprend

- un énoncé de la justification de l'étude;
- un développement des objectifs et des thèmes de l'étude;
- une approche recommandée pour la conception et la mise en oeuvre de l'étude;
- des dispositions proposées pour la participation institutionnelle et le partage des coûts.

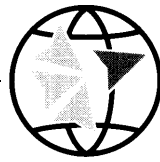




TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1.	Contexte et justification : l'évaluation environnementale dans une perspective postérieure à Rio	6
II.	Thèmes et objectifs de l'étude	11
III.	Approche proposée	14
IV.	Options de collaboration	20
	PARTAGE DES COÛTS	21



INTRODUCTION

L'évaluation environnementale se trouve à la fois à une étape importante et à une croisée des chemins dans son évolution. La valeur de l'évaluation environnementale est largement reconnue et établie. Plusieurs pays et organismes internationaux ont déjà des systèmes d'évaluation environnementale. Indubitablement d'autres suivront conformément aux dispositions de la déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992 et aux recommandations d'Agenda 21. Le présent document mentionne les problèmes fréquemment rencontrés dans l'application de l'évaluation environnementale et met l'accent sur la nécessité de renforcer les méthodes, les procédures et les capacités institutionnelles.

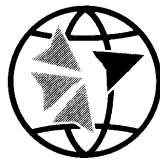
Une réaction concertée de tous les secteurs de la société sera nécessaire si l'on veut que l'évaluation environnementale réalise tout son potentiel à l'appui de prises de décisions éclairées. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) et l'International Association for Impact Assessment (IAIA) ont reconnu la nécessité d'une réponse concertée. Cette conclusion est la base d'un protocole d'entente entre les deux organismes. Le BFEEE et l'IAIA collaboreront pour promouvoir et faire progresser la pratique de l'évaluation environnementale (définie largement pour comprendre tous les domaines de l'analyse des impacts). Dans le cadre du protocole, voici les principales activités :

- convoquer un sommet de l'évaluation environnementale composé des chefs d'organismes nationaux et internationaux;
- commander une étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale;
- établir un lien entre ces deux activités et les conférences de l'IAIA.

Le thème proposé de l'étude est «Évaluer la pratique afin d'améliorer le rendement». Il met l'accent sur les leçons qu'on peut tirer de l'examen de l'expérience récente de l'évaluation environnementale, tant sur le plan national que sur le plan international.

Le but de l'étude est de déterminer

- si l'évaluation environnementale a modifié ou non la prise de décisions et, dans l'affirmative, où;
- ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas au niveau opérationnel;
- comment l'approche globale pourrait être améliorée et étendue pour répondre aux nouvelles demandes imposées par Agenda 21.



L'étude encouragera un échange de points de vue et d'information basé sur l'expérience pratique et les conséquences de cette expérience pour la mise au point de processus. Y participeront des administrateurs, des praticiens et d'autres qui sont responsables directement de la mise à exécution des lois, des politiques et des lignes directrices en matière d'évaluation environnementale.

Le présent document expose les grandes lignes du cadre proposé pour l'étude de l'efficacité. Il devrait être considéré par les organisations et les personnes intéressées comme une invitation à participer à *l'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale* (l'étude) et comme base de discussion approfondie de sa conception et de son orientation.

D'autres initiatives visant à renforcer l'évaluation environnementale sont également en cours sur le plan national et sur le plan international. Chaque fois que possible, les efforts de l'étude du BFEEE et de l'IAIA viseront à renforcer et à compléter ces activités.



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION : L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS UNE PERSPECTIVE POSTÉRIEURE À RIO

L'accord et les documents de la CNUED demandent une action sur plusieurs fronts. Un de ceux-ci est le processus d'intégration de l'environnement et des considérations économiques dans la prise de décisions comme élément clé de la poursuite du développement durable. À son tour, un tel processus doit être renforcé par de meilleures approches à la planification et à la gestion ainsi que par des procédures analytiques plus systématiques (CNUED, Agenda 21, Section 8.5). Un des principaux buts de ces réformes est de promouvoir une comptabilisation du «coût intégral» des politiques, programmes et projets en matière de développement. L'évaluation environnementale offre un élément important à cette fin.

Dès le début, l'intention de l'évaluation environnementale était d'intégrer les préoccupations environnementales et sociales aux processus décisionnels, qui étaient (et sont toujours) pondérés en faveur des considérations économiques. Cette approche, enchâssée à l'origine dans la «National Environmental Policy Act» (1969) des États-Unis d'Amérique, est maintenant utilisée mondialement par plus de 50 pays et promue par un nombre équivalent d'organismes internationaux. Au minimum, l'évaluation environnementale est appliquée pour prédire et atténuer les effets défavorables de projets et activités de développement. Idéalement, l'évaluation environnementale sert à guider la prise de décisions publiques en équilibrant les valeurs et considérations économiques, sociales et écologiques, à veiller à ce que les options de développement soient compatibles avec les capacités des ressources et présentent des avantages pour la collectivité.

L'historique de l'évaluation environnementale en est un d'évolution constante. Au cours des vingt-cinq dernières années, l'évaluation environnementale est passée d'une approche étroite et technique à un processus plus souple aux fins multiples et axé sur la planification qui comprend le social, la santé et le risque aussi bien que les impacts écologiques. De nombreuses innovations correspondantes dans les méthodes, les procédures et les dispositions institutionnelles ont eu lieu, bien au-delà de ce que permet la critique des politiques. La figure 1 résume les phases principales de l'évolution de l'évaluation environnementale.



FIGURE 1

Évolution de l'évaluation environnementale

DATE ET PHASE	TENDANCES ET INNOVATIONS
1. Vers 1970 Avant l'EE	Examen des projets basé sur des études d'ingénierie et des études économiques (analyse coûts-avantages); considération limitée des conséquences environnementales.
2. 1970-1975 Développement méthodique	Introduction de l'évaluation environnementale; centrée à l'origine sur la détermination, la prévision et l'atténuation des effets bio-physiques; possibilité de participation du public aux grands examens.
3. 1975-1980 Dimensions sociales comprises	Évaluation environnementale multidimensionnelle intégrant l'évaluation des impacts sociaux et l'analyse des risques; la participation du public fait partie intégrante de la planification et de l'évaluation du développement; accent accru sur les questions de justification et de solutions de rechange dans l'examen des projets.
4. 1980-1985 Réorientation des processus et des procédures	Efforts pour intégrer l'évaluation environnementale des projets aux phases de planification et de suivi; recherche et accent sur la surveillance des effets, la vérification des évaluations environnementales et l'évaluation des processus; accent sur la médiation et des approches de règlement des différends; adoption de l'évaluation environnementale par les agences d'aide internationale et de prêts ainsi que par les pays en développement.
5. 1985-1990 Paradigme de la durabilité	Les cadres scientifiques et institutionnels de l'évaluation environnementale commencent à être reconsidérés en réponse aux idées et aux impératifs du développement durable; on commence à rechercher des moyens de tenir compte des changements environnementaux régionaux et mondiaux ainsi que des impacts cumulatifs; collaboration internationale croissante en recherche et formation en matière d'évaluation environnementale.
6. 1990 à maintenant EE de deuxième génération	Introduction de l'évaluation des impacts sociaux des politiques, programmes et plans, convention internationale sur l'évaluation environnementale transfrontière; la CNUED impose de nouvelles demandes concernant des concepts, méthodes et procédures élargis afin d'assurer la durabilité.



En réalité, certes, le dossier de l'évaluation environnementale diffère souvent non seulement d'une agence ou d'un organisme à l'autre mais encore au sein même de ceux-ci. De nombreuses études mentionnées dans les textes font ressortir les incompatibilités entre les principes et le rendement, et expliquent les points faibles des procédures et des structures de la pratique contemporaine. Des exemples des problèmes clés comprennent ceux qui suivent :

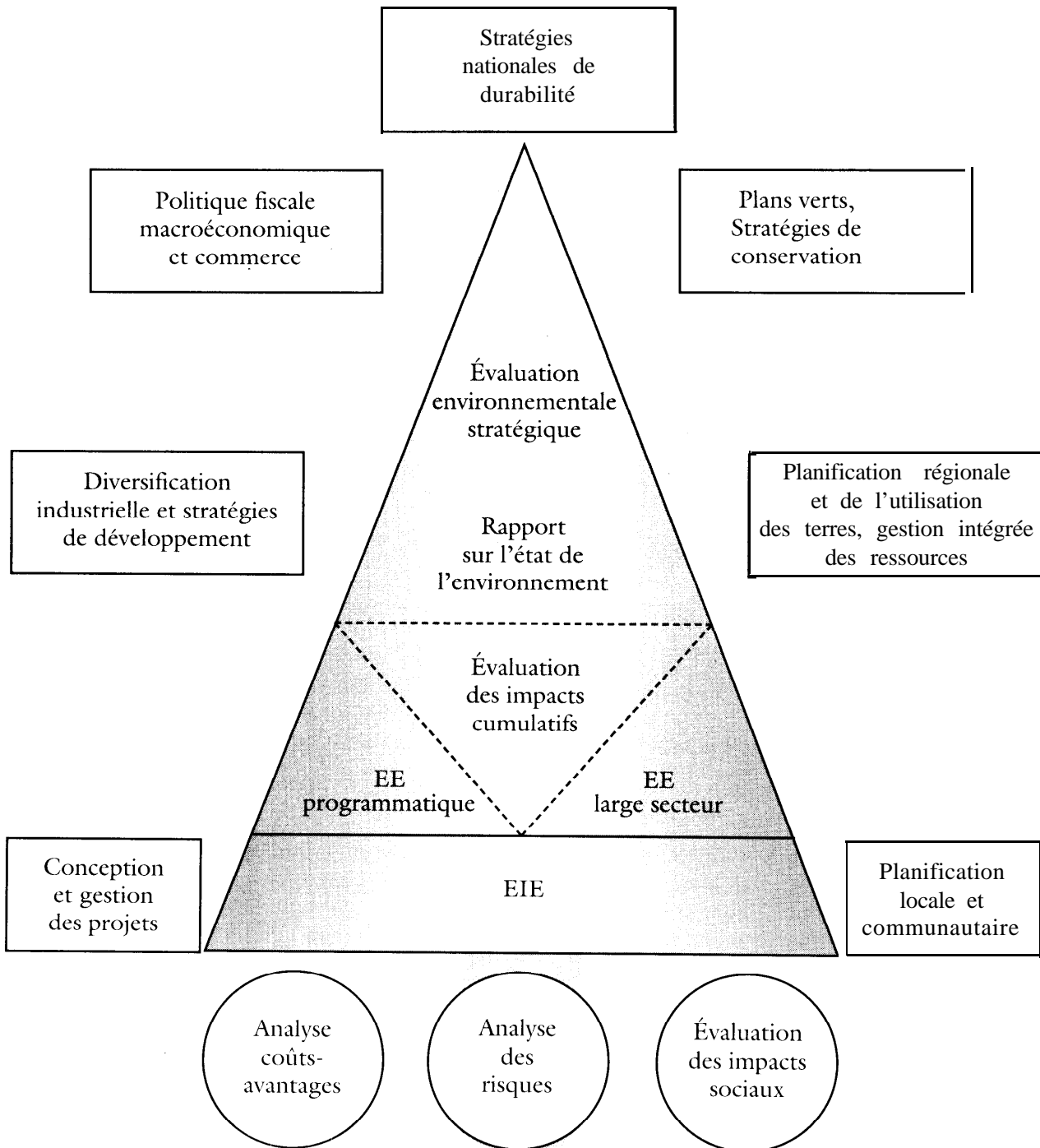
- **La qualité variable des études d'impact environnemental (EIE)** La précision des prévisions d'impact, l'utilité des mesures d'atténuation et de gestion, et la pertinence des rapports pour la prise de décisions sont souvent remises en question.
- **Inconsistances de l'administration et de l'orientation du processus** Les délais et le coût de l'application de l'évaluation environnementale demeurent une préoccupation importante pour les promoteurs de projets. L'absence ou le manque d'examen indépendant de la qualité des études d'impact environnemental est considéré comme une sérieuse contrainte par de nombreux évaluateurs des impacts;
- **Discontinuités du lien de l'évaluation environnementale avec la structure plus étendue du processus décisionnel** Pour fonctionner efficacement, l'évaluation environnementale des projets exige un contexte de planification cohérent et des procédures de suivi systématiques. Souvent, ni l'un ni les autres ne sont bien établis.

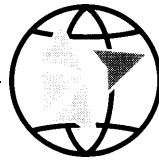
Ces questions apparaissent progressivement plus clairement du fait des exigences d'Agenda 21. Selon la plupart des normes, les systèmes actuels de gestion de l'environnement, y compris les processus d'évaluation officiels, sont une réponse inadéquate et inefficace à l'étendue actuelle de la détérioration écologique et du dérangement social. À la fin du vingtième siècle, les impacts environnementaux sont d'une portée mondiale et cumulatifs, et menacent de nuire aux capacités de régénération et d'assimilation (fonctions source/collecteur) des systèmes naturels. Un processus d'évaluation environnementale de «deuxième génération» est nécessaire qui mette l'accent sur les sources ainsi que sur les symptômes de la non-durabilité et qui soit relié aux autres instruments d'établissement de politiques et de planification.

Si l'on regarde vers l'avenir, les progrès récents de l'évaluation environnementale présentent favorablement l'élaboration d'une telle approche. Les éléments clés sont présentés dans la figure 2. Dans ce modèle, l'approche conventionnelle (axée sur les projets) est reliée à l'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes de développement. Il reste à coordonner ces approches les unes avec les autres ainsi qu'avec d'autres stratégies et moyens d'intégration de l'environnement et de l'économie présentés dans la figure 2. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit là d'un long périple, mais tel était également le chemin qui a conduit de la NEPA (1969) à la déclaration de la CNUED (1992).



FIGURE 2
Progrès marquants
en matière d'évaluation environnementale





Entre-temps, on peut faire énormément en renforçant et en étendant les progrès récents dans le développement du processus. Le développement de systèmes d'évaluation environnementale qui contribueront **plus** efficacement à la garantie de la durabilité exige deux initiatives précises interreliées:

- traduire en termes opérationnels les principes de la durabilité de l'environnement;
- remanier les procédures et les méthodes afin de les appliquer.

Un exemple de ces exigences est esquissé ci-après dans la figure 3.

FIGURE 3

Quelques exigences pour l'évaluation environnementale en vue de garantir la durabilité

- Examen préalable des politiques économiques et de développement quant à leur conformité aux objectifs et aux principes de durabilité (par exemple, identifier les subventions ayant des effets environnementaux défavorables).
- Évaluation préliminaire des coûts environnementaux des programmes de développement afin de déterminer des stratégies en matière d'énergie, de transport et de fabrication, qui ont des impacts réduits et sont efficaces sur le plan des ressources.
- Évaluation de tout le secteur afin d'établir des systèmes de zonage des ressources et de l'utilisation des terres pour le développement régional.
- Évaluation environnementale étendue des projets afin de déterminer la compensation en nature pour les pertes de capital naturel (par exemple, compenser les pertes résiduelles de poisson et de faune par la restauration et l'amélioration de l'habitat *ex-situ*).

Le point sur lequel il faut insister ici, c'est que les changements nécessaires pour convertir l'évaluation environnementale d'un moyen servant à diminuer les impacts en un moyen de réaliser le développement durable exigent d'abord et avant tout le raffinement des idées et des approches courantes. L'application systématique et intégrée de ces changements, unissant la science des «meilleures hypothèses» avec les exigences du processus décisionnel, constituera l'élément essentiel de la pratique de l'évaluation environnementale. En voici des exemples : appliquer l'évaluation environnementale de façon à s'occuper des impacts environnementaux cumulatifs, aider à clore les cycles et les boucles de déchets, et établir des seuils de risque «acceptable» et des capacités pour les systèmes naturels. Que ces adaptations seront réalisables ou non devra être évalué par rapport à la pratique plutôt que par rapport à la théorie.



II. THÈMES ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude du BFEEE et de l'IAIA portera sur «l'art du possible». Le thème de l'étude est «Évaluer la pratique pour améliorer le rendement». Elle comportera l'examen de ce qui se fait par rapport à ce qui peut être réalisé dans le cadre des approches et processus actuels ainsi que l'examen de la relation entre la pratique contemporaine et ce qu'exige Agenda 21. L'accent sera mis sur les points suivants :

- donner des exemples des «meilleures pratiques» des pays industrialisés et des pays en développement;
- faciliter les échanges de points de vue et de renseignements entre les professionnels de l'évaluation environnementale;
- déterminer des mesures et des améliorations rentables pour l'élaboration de processus.

L'étude comprend quatre objectifs :

- examiner et comparer les applications actuelles, les tendances naissantes et les problèmes fondamentaux de l'évaluation environnementale;
- prévoir les besoins à venir et recommander de nouvelles orientations visant à améliorer l'application et la pratique de l'évaluation environnementale par les pays industrialisés et les pays en développement;
- examiner la pertinence de l'évaluation environnementale pour le processus décisionnel dans des pays et des organismes choisis;
- documenter ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas dans les approches actuelles.

Les avantages de ce travail découleront du partage et de la comparaison de l'information et des points de vue relatifs aux points forts et aux points faibles de la pratique de l'évaluation environnementale. Toutes les agences et tous les organismes ont quelque chose à enseigner et quelque chose à apprendre. Les résultats concrets ne viendront que des organismes qui appliquent les leçons apprises – que ce soit de l'autoévaluation, de l'expérience des autres ou d'une combinaison des deux. À plus long terme, ce genre d'échange renforcera également la base de la coopération internationale et l'établissement de partenariats qui est déterminé dans Agenda 21 comme un élément essentiel de la solution des problèmes environnementaux pendant le siècle prochain.



Dans l'immédiat, l'étude servira à appuyer le Sommet international de l'évaluation environnementale qui aura lieu en juin juste avant la conférence annuelle de l'IAIA de 1994 à Québec. Les résultats provisoires de l'étude fourniront une information pertinente aux applications actuelles, aux tendances naissantes, aux questions fondamentales et aux besoins futurs ainsi qu'aux orientations de l'évaluation environnementale. C'est ce dont traiteront les participants au sommet, c'est-à-dire les chefs d'agences et d'organismes internationaux. En outre, la participation de leur personnel à l'étude contribuera à engendrer une synergie favorisant une rencontre fructueuse et productive. Enfin, le point focal de l'étude, «Évaluer la pratique pour améliorer le rendement» est compatible avec le thème de la conférence de l'IAIA de 1994, «25 ans d'évaluation d'impacts : Bilan et perspectives d'avenir».

Des réformes importantes de la législation sur l'évaluation environnementale, des directives et des pratiques de fonctionnement sont instituées ou mises en œuvre par de nombreux organismes nationaux et internationaux. Elles traduisent des tentatives d'améliorer les responsabilités, de tenir compte des impacts cumulatifs, de faciliter une meilleure participation du public et d'offrir un degré accru de garantie de la durabilité. Parmi des exemples, mentionnons la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1992)*, le *Resource Management Act (1990)* de la Nouvelle-Zélande et la *Directive opérationnelle sur l'évaluation environnementale (1989)* de la Banque mondiale. Ces initiatives reflètent les principales tendances de la pratique de l'évaluation environnementale. Une analyse comparative de ces tendances peut offrir d'importantes leçons pour améliorer le rendement.

Sans une forme d'examen postérieur, l'évaluation environnementale est un exercice assez statique et linéaire caractérisé par une tendance à «réinventer la roue», plutôt qu'un processus dynamique et interactif d'apprentissage constant et d'amélioration. La possibilité de rendre l'évaluation environnementale plus efficace et plus rationalisée se perd également, sans parler des économies manquées. Un investissement dans une analyse de l'efficacité de l'évaluation environnementale peut ainsi rapporter d'importants dividendes et représente une sortie de fonds qui devrait être pleinement récupérable. De nombreux organismes reconnaissent actuellement ces avantages et une attention croissante est dirigée vers cette phase d'examen. Les principaux éléments de l'approche sont présentés dans la figure 4.



FIGURE 4

Typologie des approches à l'efficacité de l'évaluation environnementale

- Aperçus généralisés de «ce qui se fait de mieux»
- Études de cas de méthodes, de procédures et de dispositions
- Analyse étape par étape des composantes et des phases de l'évaluation environnementale (par ex., détermination de l'importance des problèmes, atténuation, surveillance)
- Examen de la qualité des études d'impact environnemental
- Examen des catégories de l'activité d'évaluation environnementale (par exemple, hydro, routes, etc.)
- Évaluations de la conformité et du rendement afin de vérifier respectivement le respect des procédures et l'exactitude des prévisions
- Examen complet du processus d'évaluation environnementale de grands projets depuis le début jusqu'à la fin
- Examen des programmes des agences et de leurs pratiques de mise en oeuvre
- Évaluation périodique des politiques, des lois et des directives en matière d'évaluation environnementale

Ce niveau d'examen n'offre qu'une compréhension limitée quant à savoir si l'évaluation environnementale fait ou non la différence et, dans l'affirmative, comment. En fin de compte, l'utilité du processus repose sur sa contribution à une prise de décisions éclairée et, par extension, à la protection des possibilités d'utilisation des ressources, des fonctions écologiques et des valeurs communautaires. Il est impossible de déterminer ces relations avec précision, mais elles constituent le test indicateur de l'efficacité de l'évaluation environnementale. Dans ce contexte, des examens généralisés de «ce qui se fait de mieux», des études de cas relatives aux méthodes et aux procédures, des vérifications d'évaluations environnementales, et des évaluations périodiques des systèmes d'évaluation environnementale ainsi que d'autres approches présentées dans la figure 5, contribuent à y voir plus clair. Par extension, il en va de même des conditions habilitantes de l'excellence opérationnelle et de la meilleure pratique.



III. UNE APPROCHE PROPOSÉE

Une approche échelonnée est recommandée pour la recherche et pour l'analyse. Les étapes principales sont énumérées ci-après avec indication de dates provisoires et sont étudiées plus en profondeur dans cette section. La figure 5 donne un aperçu schématique des éléments de l'étude et de leurs relations.

FIGURE 5 Examen en quatre étapes de l'efficacité de l'évaluation environnementale

ÉTAPE 1

Analyse des politiques – Tendances et innovations

ÉTAPE 2

Contribution de l'évaluation environnementale
au processus décisionnel – Exemples et comparaisons

ÉTAPE 3

Excellence opérationnelle dans l'application de l'évaluation
environnementale -Méthodes, procédures et composantes

ÉTAPE 4

Conclusions et directives sur les bonnes pratiques

- Étape 1 (*1^{er} octobre 1993 au 30 juin 1994*) Examen de la pratique actuelle, des tendances naissantes et des futures orientations dans l'élaboration des processus; résultats provisoires présentés au sommet.
- Étape 2 (*1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1995*) Une évaluation de la contribution de l'évaluation environnementale à la prise de décisions dans des pays choisis.
- Étape 3 (*1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995*) Évaluation en profondeur d'études de cas et de démonstrations de la pratique de l'évaluation environnementale.
- Étape 4 (*terminée d'ici le 31 octobre 1995*) Conclusions et recommandations; ébauche des conclusions présentée à la conférence annuelle de l'IAIA de 1995.

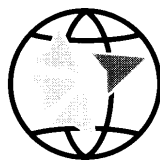


Étape 1. Analyse des politiques - Tendances et innovations

Le point de départ de l'étude sera une chronologie de l'évaluation environnementale avec une référence particulière aux développements récents (ceux des cinq dernières années). Voir la figure 1 (page 7) pour un sommaire des principales tendances et innovations. Cette figure souligne l'importance du paradigme de la durabilité. L'évaluation environnementale offre un important point de départ pour ce qu'on appelle maintenant l'analyse de la durabilité en vue d'un processus décisionnel intégré. D'autres progrès dans cette direction miseront sur les tendances naissantes et les innovations.

Plus particulièrement, les thèmes suivants peuvent s'avérer d'une pertinence certaine pour la première étape de l'étude :

1. Critères et principes directeurs
2. Principes et concepts de la durabilité
3. Evaluation environnementale stratégique
4. Impacts cumulatifs et de grande envergure
5. Approches intégrées à l'évaluation environnementale
6. Participation du public et résolution des conflits
7. Surveillance et suivi
8. Intégrité et harmonisation des processus
9. Relation de l'évaluation environnementale avec les processus décisionnels.



Étape 2. Contribution de l'évaluation environnementale au processus décisionnel pour les projets de développement – Exemples et comparaisons

La sagesse conventionnelle veut qu'une approche d'intégration et d'adaptation à l'évaluation environnementale conduise à un choix éclairé dans lequel on aboutit à un équilibre entre les considérations environnementales et les considérations socio-économiques. Toutefois, dans la pratique, la contribution de l'évaluation environnementale au processus décisionnel est rarement précise. D'autres facteurs peuvent intervenir pour modérer l'influence d'un rapport, même exemplaire. En conséquence, le lien entre le processus d'évaluation environnementale et le degré de préservation des ressources et des valeurs environnementales et communautaires devient moins évident. Toute mesure méthodique de rentabilité serait très artificielle et circonstancielle.

Sur un plan plus pratique, une forme simple de vérification d'une évaluation peut être facilement et largement applicable dans différentes situations institutionnelles. La liste de questions qui suit peut être une approche :

	Oui	Non	En partie
L'évaluation environnementale contenait-elle des recommandations sur les conditions?	✓	✓	
L'approbation du projet correspondait-elle à l'évaluation environnementale? (Les raisons de la décision étaient-elles données, les conditions précisées, etc.?)	✓	✓	✓
L'évaluation environnementale contenait-elle des suggestions ou des recommandations supplémentaires, par exemple concernant les politiques, des changements institutionnels? (Indiquer et préciser)	✓	✓	
Les autorités responsables ont-elles tenu compte de ces recommandations? (De quelle façon? Y a-t-il une preuve d'influence à plus long terme sur les processus décisionnels?)	✓	✓	✓
D'autres participants au processus d'évaluation environnementale ont-ils répondu au rapport de quelque façon? (Qui? Comment?)	✓	✓	✓
Le processus lui-même semble-t-il avoir eu une influence plus large en matière d'éducation? (Y a-t-il une preuve d'un consensus, de modifications du comportement et de l'approche des intervenants, promoteurs, etc.?)	✓	✓	✓



La première priorité de cette phase du travail portera sur l'élaboration d'un cadre de vérification des décisions plus complet, ce qui se fera en consultation avec les agences et organismes intéressés, en ayant en vue qu'ils essaient et appliquent le cadre. Un petit atelier de suivi pourrait avoir lieu pour tirer les leçons de plusieurs vérifications et réviser le cadre pour utilisation permanente par d'autres.

Étape 3. Excellence opérationnelle dans l'application de l'évaluation environnementale – Méthodes, procédures et composantes

L'évaluation de la pratique de l'évaluation environnementale peut prendre un certain nombre de formes. Une typologie de l'étude est présentée dans la figure 6. Elle répartit les principales composantes de la pratique de l'évaluation environnementale en analyse technique, consultation publique et administration du processus. Des éléments et des critères d'analyse préliminaires sont également présentés. Les quatre éléments de l'excellence opérationnelle de l'évaluation environnementale – analyse *rigoureuse*, **consultation sensible**, *administration responsable* et **prise de décision pertinente** – peuvent être considérés de façon générale, en ce qui concerne l'examen d'un projet particulier, ou par rapport à une composante ou à une phase de l'évaluation environnementale.



FIGURE 6
**Évaluation de la pratique
de l'évaluation environnementale**

**Typologie de la recherche et de son application
à l'évaluation environnementale**

THÈME DE RECHERCHE	ÉLÉMENTS D'ANALYSE	CRITÈRES D'EFFICACITÉ
1. Analyse technique	Précision des prévisions des impacts, adéquation des données et des méthodes Caractère approprié de l'atténuation et de la surveillance	Rigoureux
2. Procédures de consultation	Suffisance de l'information Pertinence des mesures pour faire participer le public et intégrer ses préoccupations	Attentif
3. Dispositions institutionnelles	Efficacité et équité des procédures administratives pour mener les évaluations et coordonner les activités	Responsable
4. Mise en oeuvre du processus décisionnel	Utilité des constatations pour l'approbation, la conception et le contrôle du projet Contribution à la conception de stratégies et de moyens de gestion de l'environnement	Pertinence <ul style="list-style-type: none">• pour la solution immédiate des problèmes• pour la mise au point à long terme de cadres politiques et institutionnels

Afin d'obtenir l'avantage maximum d'un échange d'expériences internationales de la pratique, l'accent devrait être aussi concret et précis que possible. La figure 7 donne une grille d'évaluation. Celle-ci peut s'appliquer aux processus écologiques, sociaux, relatifs à la santé et aux risques. Toutefois, chaque fois que possible, l'accent devrait porter sur une expérience d'un cas qui intègre certaines de ces dimensions ou toutes ces dimensions.



FIGURE 7
Grille d'évaluation

	Analyse technique	Consultation du public	Administration du processus
Examen préalable			
Détermination de l'importance des problèmes			
Prévision			
Évaluation			
Atténuation			
Surveillance			
Mise en oeuvre			
Vérification			
Évaluation			

Etape 4. Conclusions et directives sur les bonnes pratiques

Les conclusions de l'étude devraient être organisées sous formes de directives générales pour une pratique équilibrée de l'évaluation environnementale dans la poursuite de l'objectif de développement durable. Les organismes participants auront la responsabilité d'examiner et d'appliquer ces conclusions s'il y a lieu. L'accent sera mis sur la garantie que le rapport final (et la documentation d'accompagnement) soit d'emploi facile, pertinent pour les praticiens, et intègre la communication imaginative de moyens, de ressources, de nouvelles orientations, etc.

La présentation et l'organisation de la publication des documents de l'étude devraient également être conçues avec souplesse. Outre le rapport provisoire et le rapport final, il pourra y avoir un certain nombre de bulletins, documents d'information, manuscrits, rapports, études et cas rassemblés. Les possibilités de publier ces documents pourront être déterminées en temps opportun. De même, les données recueillies seront disponibles en grande partie dans une base de données électronique et seront indubitablement utiles pour l'élaboration de procédures par les pays industrialisés, les pays en développement et les organismes internationaux.



IV. OPTIONS DE COLLABORATION

Une approche de collaboration sera adoptée pour la collecte et l'analyse des données. Il s'agira d'établir des partenariats à plusieurs niveaux – dans un premier temps, grâce aux dispositions multilatérales et bilatérales existantes. Parmi les options de projets conjoints ou d'accords de travail coopératifs, mentionnons :

- **Recherche commandée** – qui répond aux objectifs de l'étude et à l'organisation commanditaire (par exemple, cadre d'évaluation et méthode, examen de la qualité des études d'impact environnemental);
- **Études de cas et documents de réflexion** – qui puise aux expériences opérationnelles des organismes participants (par exemple, comité d'évaluation des EIE aux Pays-Bas);
- **Ateliers et colloques de réflexion** – qui sont planifiés à l'avance pour correspondre aux objectifs et aux thèmes de l'étude (par exemple, série d'ateliers tripartites Australie-Canada-Nouvelle-Zélande);
- **Conférences, colloques, ateliers et symposiums associés** – qui portent sur un ou plusieurs aspects de l'étude (par exemple, Centre pour la gestion et la planification de l'environnement);
- **Projets pilotes et de démonstration** – qui misent sur des initiatives pertinentes qui sont entreprises par des partenaires de l'étude (par exemple, étude de l'Institut des ressources mondiales sur le développement des capacités d'évaluation environnementale en Asie);
- **Travaux «affichés»** – que des personnes et des organismes ont effectués et qui augmentent ou enrichissent l'étude.

Les conférences annuelles de l'IAIA et les réunions des chapitres régionaux offrent également une importante «ouverture» pour engager des praticiens à participer à l'étude sur l'efficacité. Les membres peuvent participer activement de diverses façons :

- **Groupes de travail** établis spécifiquement pour traiter en profondeur des thèmes et questions de l'étude;
- **Séances à valeur ajoutée** lors desquelles les organisateurs des réunions de l'IAIA produisent des apports à l'étude compatibles avec leurs intérêts et leurs objectifs;
- **Questionnaires** permettant de déterminer les perceptions qu'ont les praticiens des points forts et des points faibles de l'évaluation environnementale, en prévoyant des suivis en profondeur avec des groupes cibles lors de réunions de l'IAIA.



PARTAGE DES COÛTS

Les hypothèses des coûts de l'approche proposée sont les suivantes :

- Le BFEEE fournira un budget de base pour la planification et l'organisation de l'étude d'évaluation ainsi que pour la convocation du Sommet de l'évaluation environnementale;
- L'IAIE fournira un soutien en nature, notamment sous la forme d'une planification conjointe et d'une commandite de l'étude, en intégrant des aspects à l'organisation de la conférence et en engageant ses membres à participer;
- D'autres organismes nationaux et internationaux participeront et appuieront l'étude.

Pour de plus amples renseignements:

Secrétariat de l'Étude sur l'efficacité
de l'évaluation environnementale
Bureau fédéral d'examen des évaluations
environnementales
200 boulevard Sacré-Coeur, 14^e étage
Ottawa-Hull, CANADA K1A 0H3

Téléphone : (819) 953-0036

Télécopieur : (819) 953-2891



Liens entre le sommet de l'évaluation environnementale,
l'étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation
environnementale et les conférences
de l'IAEA

